

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes **Réunion de proximité** Ault, le 1^{er} juillet 2010

Accueil

Les échanges sont animés par Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Chantal SAYARET remercie Marthe SUEUR, Maire d'Ault, pour son accueil.

Madame SUEUR rappelle les défis énergétiques et climatiques auxquels doit se confronter la France. Elle souligne les polémiques qui ont animé les précédentes réunions d'information et estime que l'énergie hydroélectrique apparaît à présent comme limitée en termes de potentialités. Elle souhaite notamment savoir comment La Compagnie du Vent se démarque de ses concurrents sur les aspects économiques, puis appelle à une réflexion générale sur l'avenir de la mer prenant en compte la façade maritime. Enfin, elle encourage le public à s'exprimer.

Chantal SAYARET explique que la CNDP doit être saisie par le maître d'œuvre de tout projet d'aménagement d'envergure nationale dont le budget prévisionnel dépasse 300 millions d'euros, afin qu'un débat puisse précéder la mise en œuvre du projet, en toute neutralité et impartialité. La Compagnie du Vent s'inscrit précisément dans ce cadre avec son projet d'implantation d'un parc éolien *offshore* face aux côtes d'Albâtre et Picarde, le projet des deux côtes.

Présentation des enseignements tirés des six premières réunions

*Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public
Alain BRISAC, membre de la Commission Particulière du Débat Public*

.I Opportunités de l'éolien en mer

Chantal SAYARET présente les objectifs définis par le Grenelle de l'environnement, qui s'élèvent à 23 % d'énergies renouvelables. L'éolien est une technique mature, et possède un taux d'efficacité de 42 %. Chantal SAYARET rappelle également les arguments favorables et défavorables au projet énoncés au cours des précédentes réunions. Plusieurs zones favorables ont été définies dans la Manche, c'est pourquoi de nombreuses personnes craignent une prolifération des projets éoliens dans cette mer.

.II Impact sur la pêche et les emplois

Chantal SAYARET explique que la Manche constitue un espace maritime fréquenté, d'où certains risques d'accidents. Cette mer est riche en ressources halieutiques, qui ont contribué au

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Réunion de proximité CPDP
développement d'une importante activité de pêche. Le projet des deux côtes supprimerait 72 kilomètres carrés de pêche au chalut. Il existe également une crainte que le projet ne modifie les frayères et les migrations. Les pêcheurs restent opposés au projet, mais s'il se réalisait, ils réclament une concertation très en amont, et que le périmètre du parc soit défini de sorte qu'il les pénalise le moins possible. Ils souhaitent aussi que des études soient réalisées en partenariat avec le monde de la pêche, et que les indemnités et les taxes soient reversées aux organisations professionnelles. S'agissant de l'emploi, le projet peut donner naissance à des opportunités de diversification pour les marins : 150 entreprises françaises sont déjà actives dans l'éolien, et une filière de formation pourrait voir le jour en Normandie. Toutefois, les pêcheurs réclament le droit d'exercer leur travail et mettent en avant la destruction des emplois de marins et des emplois à terre qu'occasionnerait le projet des deux côtes.

.III Impact sur la faune et la flore

Alain BRISAC rappelle avant tout que les conséquences sont reconnues par tous comme difficiles à évaluer, et que le sujet nécessite des études complémentaires. La Manche constitue un couloir migratoire majeur, ce qui conduit certains à redouter des accidents impliquant des oiseaux, mais les spécialistes qui se sont rendus au Danemark ont pu observer que les oiseaux contournaient les éoliennes. Des voix s'élèvent toutefois pour dénoncer l'insuffisance des études produites par La Compagnie du Vent et pour discuter la méthodologie retenue.

.IV Impact sur le paysage, le tourisme et les autres activités

Alain BRISAC indique que les estimations de La Compagnie du Vent ont été contestées, de même que les photomontages présentés. Certains jugent l'impact visuel du parc éolien intolérable, tandis que d'autres le considèrent comme tout à fait tolérable. Il existe une crainte quant à l'influence négative du projet sur le tourisme. Non seulement la préservation de l'environnement serait remise en cause, mais les risques pour la navigation s'en trouveraient accrus. En réponse, La Compagnie du Vent présente des études montrant que la construction ne générerait aucun déplacement de sédiments capable de modifier le trait de côte.

Chantal SAYARET remercie l'équipe technique qui participe à l'organisation des réunions publiques, et affirme sa foi en la démocratie, laquelle doit se traduire par une écoute de l'autre.

Echanges avec le public

Gérard LATTEUX, en tant que chasseur et pêcheur, s'insurge contre le règne de l'argent qui caractérise le projet présenté, car selon lui, La Compagnie du Vent essaie d'acheter les pêcheurs avec des subventions, alors que les pêcheurs veulent vivre de leur métier, et pas être assistés par l'argent des contribuables. Il fait remarquer que les oiseaux se heurtent déjà aux lignes électriques par temps de brouillard. Enfin, il considère que les réunions ne servent à rien car tout est déjà décidé.

Chantal SAYARET souligne l'impartialité de la CPDP et nie que le projet soit déjà arrêté, car il est déjà arrivé que les maîtres d'œuvre modifient ou renoncent à leur projet.

Paul NEAU rappelle que les études n'ont pas été réalisées par La Compagnie du Vent, mais par un bureau d'étude spécialisé en études ornithologiques. D'ailleurs, de nombreux oiseaux sont tués par les lignes électriques et les autoroutes, et beaucoup moins par les éoliennes, car les oiseaux, qui se repèrent par le sens de la vue, ne voient pas les lignes électriques, mais peuvent distinguer les éoliennes. En fait, certaines espèces peuvent être impactées, et d'autres non.

Daniel GEAY proteste contre la répartition de la parole et estime que l'argent est utilisé pour acheter les municipalités et faire taire les oppositions. De plus, en tant que père de famille, il déclare se soucier du patrimoine qu'il laissera aux générations futures.

Pierre LAGANDRE rappelle que les générations suivantes pourront décider de démonter les éoliennes à tout moment, en trois jours. De plus, le vent constitue une source d'énergie inépuisable, contrairement à la plupart des autres sources d'énergie.

Jean-Mathieu KOLB précise que l'énergie nécessaire à la construction des éoliennes est prise en compte sous la forme d'un bilan carbone qui prend en compte toutes les étapes de la vie d'une éolienne, de sa construction à son démantèlement en passant par sa maintenance. Il se trouve que le bilan carbone de l'énergie éolienne est cinq fois inférieur à la moyenne de celui de l'électricité produite en France.

Yves BOINET indique que l'impact positif du tourisme s'avère bien plus important que tout ce que l'éolien pourra jamais apporter, car la côte possède de nombreux sites touristiques riches d'une beauté remarquable, avec une vue imprenable. Il s'enquiert de l'existence d'une étude fiable et sérieuse réalisée par une commission indépendante sur l'influence d'un parc éolien sur l'image de la région picarde.

Paul NEAU indique que le bureau d'étude a pu bénéficier de retours d'expériences provenant d'autres pays.

Pierre LAGANDRE ajoute qu'il avait déjà été répondu à cette question à Cayeux.

Alain BECKER dénonce les allégations pseudo-scientifiques de La Compagnie du Vent et de ses experts, et dénonce la situation d'infériorité du public créée par l'emplacement plus élevé qu'occupe La Compagnie du Vent dans la salle. Par ailleurs, il dénonce la logique de communication de La Compagnie du Vent, et s'étonne que celle-ci ne soit pas revenue avec des propositions, puisqu'il a été démontré que leurs études étaient incomplètes.

Chantal SAYARET admet l'asymétrie de la disposition de la salle, mais rappelle que c'est La Compagnie du Vent qui a saisi la CNDP.

Angélique BRAILLY chante la beauté de la réserve naturelle de la Baie de Somme, et signale que le parc éolien déprécie l'immobilier local. Elle cite un arrêt de jurisprudence ayant conduit au démontage d'une éolienne pour cause de trouble de voisinage. Elle s'inquiète également de la propagation du bruit sous l'eau et de l'impact électromagnétique occasionné par les câbles. Par ailleurs, les pêcheurs veulent continuer à pêcher au même endroit et de la même façon.

Sylvie MAQUET se déclare choquée par les investissements consentis par La Compagnie du Vent et s'interroge sur la rentabilité du projet de La Compagnie du Vent.

Pierre LAGANDRE fait remarquer que La Compagnie du Vent a pris en compte les remarques qui lui ont été formulées, puisqu'elle a élaboré douze propositions en réponse à celles-ci. De plus, l'absence de certaines réponses se justifie par le fait que le présent débat se situe très en amont de la réalisation du projet.

Pierre LAGANDRE assume les risques encourus par La Compagnie du Vent, car c'est le propre de toute entreprise. Il met en avant l'effectif actuel de La Compagnie du Vent, qui compte aujourd'hui cent trente salariés, alors qu'elle n'en comptait que quatre dix ans plus tôt.

Francis OLOCCO se déclare opposé au nucléaire et favorable à l'éolien. Il estime que toutes les questions ont déjà été posées, mais dénonce l'hypocrisie de la plupart des propos tenus. En effet, l'éolien satisfait tout le monde, mais loin de chez soi. Il fait remarquer que les chasseurs détruisent des millions d'oiseaux, et en tant qu'ancien pêcheur, il considère que cette profession doit également effectuer son autocritique. Quant à l'immobilier, il estime qu'il est impossible de prédire quelque évolution que ce soit. Cependant, il souhaiterait que l'éolien soit développé non par des compagnies privées, mais plutôt de façon publique, ou sous contrat de fermage, et appelle à une gestion locale de l'éolien.

Christophe VALLET se montre surpris que face au projet d'éoliennes qui vont saccager la mer, la CNDP n'ait pas financé des études objectives. Il doute également que la CPDP puisse élaborer un compte-rendu des débats, compte tenu des conditions dans lesquelles se tient le débat.

Chantal SAYARET explique que l'intervention de personnalités qualifiées ne relève pas des prérogatives de ce type de commission. Quant au compte-rendu, il s'agit de rendre compte des arguments favorables et défavorables, et que le maître d'ouvrage réponde au maximum aux questions et remarques formulées.

Jacqueline CORNET fait remarquer que la Manche se verra transformer en forêt de mâts, puisqu'il existe sept projets entre la Baie de Somme et Ouistreham. En l'occurrence, aucune étude n'a été réalisée sur l'impact du projet sur la portion du territoire concernée, alors que le secteur de Mers les Bains est riche de très nombreuses villas d'architecte.

Chantal SAYARET rappelle que la CPDP n'a pas été saisie sur tous les projets et que l'Etat a refusé de la saisir sur un projet d'ensemble de l'éolien *offshore* en France.

Jean-Mathieu KOLB indique que le projet n'a pas atteint le stade administratif, c'est pourquoi toutes les réponses aux questions et remarques ne sont pas toujours disponibles. En effet, l'étude d'impact devra encore être finalisée. Par ailleurs, les bureaux d'étude doivent faire régulièrement la preuve que leurs simulations sont réalistes.

Paul NEAU ajoute que les présentations de La Compagnie du Vent correspondent à une synthèse de nombreuses expertises, et que l'impact cumulé des différents projets prend en compte tous les projets de la zone, car dans le cas contraire, les services de l'Etat considéreraient l'étude comme insuffisante. Le secteur sauvegardé a également été pris en compte.

Jacqueline CORNET signale que dans l'étude paysagère du cabinet ABIES, nulle mention n'est faite du secteur de Mers-les-Bains.

Chantal SAYARET explique qu'une synthèse découle évidemment d'une sélection du contenu d'un document de base.

Pierre LAGANDRE explique à nouveau que les documents du débat mis à disposition ne sont pas les documents définitifs, et qu'il est donc normal qu'ils soient incomplets. Après la phase du débat, la procédure administrative sera démarrée et prévoira une enquête publique au cours de laquelle tout un chacun pourra contester les manques relevés.

Débat sur le projet de La Compagnie du Vent

Rappel des propositions de La Compagnie du Vent

Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore

Paul NEAU, bureau d'étude ABIES

Jean-Mathieu KOLB indique que La Compagnie du Vent a souhaité aller plus loin que des simulations, puisqu'elle s'appuie également sur un retour d'expérience provenant de pays étrangers. Il ajoute que La Compagnie du Vent a souhaité énoncer un certain nombre de propositions lors des réunions locales. Il propose un guichet unique pour que les industriels français se préparent à l'émergence du marché. Ainsi, il souhaite privilégier les compétences et savoir-faire locaux, et s'est basé sur les expériences étrangères afin d'optimiser le recours aux entreprises locales. La construction du parc éolien pourra générer 1600 à 1900 emplois sur trois ans, et son exploitation, 150 emplois sur trente ans. S'agissant de la pêche, le projet occuperait 5 % du territoire de pêche du Tréport. Jean-Mathieu KOLB ajoute un certain nombre de propositions concernant le tourisme et la plaisance, ainsi que la protection de la faune et la chasse. Il prône la mise en place d'un dialogue pour la définition précise du périmètre d'implantation, sur le modèle danois. Il évoque également l'installation de récifs artificiels, un éventuel chenal de pêche au milieu du parc éolien, et l'usage de biomotorisations pour les bateaux de pêcheurs. En ce qui concerne le tourisme éco-scientifique, des supports d'activité à terre sont également en cours d'élaboration, et actuellement au stade d'avant-projet.

Echanges avec le public

Liseline LAVOINE compare la fréquentation touristique annoncée des parcs éoliens à hauteur de 35 000 personnes aux 250 000 personnes que le Tréport accueille parfois. De plus, le parc constitue un danger pour les riverains.

Gérard MONTASSINE explique qu'il a effectué le déplacement au Danemark, et remercie l'assistance pour son soutien aux pêcheurs. Il précise que le parc sera interdit à la pêche : en tout cas, telle est la position de son organisation au niveau national. Il fait également remarquer que le prix de l'acier ne suffira pas à amortir le coût du démantèlement.

Yves RUELLAN, en tant qu'entrepreneur, affirme son soutien à une société française plutôt qu'aux sociétés étrangères également candidates pour implanter des parcs *offshore*, car si le projet est retenu, il entraînera un impact positif sur les emplois et les impôts. Il souhaite que la CPDP fournisse les données de ce que rapporterait pour chacune des communes la somme d'argent de 4,2 millions qui serait versée annuellement par La Compagnie du Vent.

Chantal SAYARET répond que les informations en termes de retombées financières pourraient être fournies par la Compagnie du Vent ou l'Etat, et non par la CPDP.

Jean-Mathieu KOLB signale que s'agissant du démantèlement, l'Etat ne peut céder une concession, et doit la récupérer dans un état le plus proche possible de l'état d'origine. Le démantèlement est donc prévu dès le dimensionnement des fondations.

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Réunion de proximité CPDP
Dominique OLIVIER, responsable national de la CFDT pour le développement durable, indique qu'il a participé à la négociation du Grenelle de l'environnement, et que des compromis ont dû être établis sur des centaines de sujets, dont la préservation du climat et de la biodiversité. En l'occurrence, le projet des deux côtes contient des mesures favorables au climat, mais également un potentiel d'atteinte à la biodiversité. Là, encore, il s'agit de trouver un compromis, mais la CFDT maintient son soutien à l'éolien en France, car cela représente la moins négative des hypothèses envisagées, et cela bien qu'elle compte notamment des marins parmi ses adhérents.

Liseline LAVOINE considère que la côte picarde a déjà participé à l'implantation du nucléaire et refuse qu'elle soit également sacrifiée aux objectifs du Grenelle en matière d'énergies renouvelables.

Alain BECKER refuse tout débat idéologique entre les opposants à l'éolien et ses partisans. De plus, il ne s'agit pas d'une diversification de la provenance de l'électricité française, mais d'une augmentation de la production totale. Par ailleurs, La Compagnie du Vent ne possède aucune compétence en construction offshore, elle sera donc contrainte de trouver les compétences où elles se trouvent, c'est-à-dire en Allemagne ou au Danemark.

Jean-Mathieu KOLB, en réponse à Alain BECKER, signale que La Compagnie du Vent exploite des éoliennes terrestres depuis vingt ans, qui ne diffèrent pas beaucoup d'une exploitation maritime. De plus, GDF-Suez possède une expérience des grands projets et de la construction de plateformes *offshore*. La seule différence consiste en l'accès, moins praticable par voie maritime. Par ailleurs, un travail est en cours au sein de La Compagnie du Vent pour déterminer les modalités juridiques qui permettraient un investissement citoyen.

Paul NEAU précise que le kilowattheure coûte 13 centimes lorsqu'il provient de l'éolien en mer, 8 centimes s'il provient de l'éolien terrestre, et 6 centimes d'un réacteur EPR.

Débat sur le projet de La Compagnie du Vent

Présentation de l'impact visuel du projet depuis Ault

Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore

Paul NEAU, bureau d'étude ABIES

Paul NEAU présente le Cabinet ABIES, spécialisé en expertise paysagère, qui a travaillé sur l'implantation des éoliennes. La perception des éoliennes dépend de nombreux facteurs, dont celui de la visibilité, mais aussi de facteurs psychologiques et intellectuels. Il explique qu'une éolienne de 150 m à 14 kilomètres équivaut à une allumette placée à un mètre de l'œil. Cette visibilité dépend de la taille, mais aussi de l'orientation des pales. De plus, la visibilité dépend de la luminosité du jour, de la couleur de l'arrière-plan que constitue l'horizon et de la transparence de l'air – compte tenu de ce dernier facteur, les éoliennes ne pourraient être vues de Saint-Martin-en-Campagne que deux jours sur cinq. De plus, il peut être envisagé de foncer les mâts des éoliennes, afin qu'elles deviennent moins perceptibles à l'œil. Le balisage sera également étudié autant que possible pour ne pas accentuer la visibilité nocturne des éoliennes. Paul NEAU présente ensuite les photomontages élaborés par son cabinet, ainsi que des vidéos panoramiques simulant la visibilité du parc éolien depuis Ault et Criel-sur-Mer.

Echanges avec le public

Jean-Marc HOEBLICH estime que les éoliennes se situent trop loin pour responsabiliser la population sur la consommation d'énergie, mais demeurent assez visibles pour occasionner une gêne. Il estime que les simulations, bien que critiquables, s'avèrent intéressantes, mais souhaite qu'elles intègrent une animation des éoliennes, car le mouvement des pales rend les éoliennes plus visibles.

Jeanine COURCOT s'interroge sur le bénéfice énergétique réel du projet.

Monsieur NICOLAY signale que La Compagnie du Vent n'a pas pris en compte, dans ses simulations, la hauteur des falaises de la côte, lesquelles, par leur hauteur, ôtent toute valeur à ces simulations, car ces dernières se basent sur un point d'observation au niveau de la mer.

Paul NEAU note la demande d'une animation des éoliennes, bien que le mouvement soit moins perceptible à partir d'une certaine distance. De plus, les éoliennes constituent un objet relativement fin, et rond de section, ce qui minore leur visibilité. Il répond à Jeanine COURCOT en indiquant que le temps de remboursement énergétique est évalué à environ une année pour que l'éolienne compense l'énergie nécessaire à sa construction, sa fabrication et son démantèlement.